

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an \$2.00
Six mois \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an 12. 50

LA VÉRITÉ

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Telephone : 172

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 7 JUILLET 1894

UNE DERNIERE PHASE DE LA Question scolaire aux Etats-Unis

(Suite et fin).

Singulier retour des choses d'ici-bas ! Pendant les deux dernières années nous avons assisté au triste spectacle de voir des amis du Faribault-plan accuser leurs propres frères de manquer de patriotisme ; le spectre du " Cahenslyisme " était agité d'une façon que nous nous contenterons d'appeler peu digne—et maintenant le fanatisme des A. P. A arrache ces armes aux mains des champions de l' " esprit américain " pour les tourner contre eux !

.*.

On comprendra maintenant toute la portée des déclarations épiscopales que nous rapporte l' " Independent : " " Les parents ont un droit de se plaindre de ce que l'Etat ne leur permet pas d'accomplir un devoir de conscience, si ce n'est dans des conditions excessivement onéreuses pour la grande partie d'entre eux ; mais il vaut mieux que nous portions ce fardeau, que de causer le mécontentement et l'animosité de la plus grande partie de nos concitoyens. Nos principes sont vrais, mais la prudence et la juste appréhension de graves conséquences nous engagent à ne pas insister sur l'application de ces principes de la manière proposée dans la circulaire. " (Mgr Janssens).

" Je pense qu'un tel mouvement n'existe pas et qu'aucun homme sensé le désire, du moins dans l'état actuel de l'opinion publique. On accuse les catholiques de vouloir détruire les écoles publiques, malgré nos protestations si souvent répétées.. Ce qui leur manque, c'est l'instruction religieuse... bien des hommes éminents d'autres confessions le regrettent avec nous. Quelques-uns d'entre eux l'avouent ouvertement, d'autres n'osent le dire uniquement parce qu'ils craignent les préjugés populaires. " (Mgr Phelan).

" Nous payons une double et même une triple taxe scolaire... nous subissons cette injustice dans l'espoir que le temps vaincra le préjugé, désarmera la bigoterie, éclairera l'ignorance, et amènera le peuple américain, si large d'idées naturellement, à reconnaître la justice de nos réclamations... Jusqu'à ce jour désiré les yeux des catholiques demeureront tournés vers Dieu qui, lui, saura récompenser les sacrifices faits pour la cause de la vérité et de la religion. " (Mgr Heslin).

" Je considère le mouvement comme imprudent et inopportun... il ne peut avoir aucune chance de succès aussi longtemps que nos concitoyens y sont opposés. " (Mgr Ryan).

" ... Certes, la loi nous garantit au moins la liberté de discuter librement cette matière... mais, à en juger d'après certains journaux, c'est une quasi-trahison de la part des catholiques que de faire une proposition quelconque au sujet d'un changement, qui serait en harmonie avec leurs convictions religieuses. " (Mgr Hennessy).

Le vaillant évêque de Cleveland, Mgr Horstmann, va jusqu'à dire : " Ce sera une pure folie que de penser maintenant à cette distribution des fonds scolaires dans notre Etat (Ohio) ; et par conséquent je considérerais un pareil mouvement, quant au diocèse de Cleveland, non seulement comme inopportun, mais comme tout simplement absurde. "

Nous terminerons ces témoignages intéressants en citant la conclusion de la belle lettre de Mgr Zardetti. Après avoir prouvé le bien fondé des réclamations au point de vue théorique, le savant prélat continue : " Mais malgré tout, je considère ce mouvement, qui a donné lieu à tant de surexcitation, comme très inopportun et je ne le favoriserai en aucune façon. Voici pourquoi : 1o Il me semble impossible que l'immense majorité du peuple puisse être amenée à entrer dans nos vues, et par conséquent je m'incline devant la volonté nationale. 2o Je ne puis chasser de mon esprit la crainte sérieuse qu'avec un arrangement de la sorte nos écoles confessionnelles ne perdent plus au point de vue moral qu'elles ne gagneraient matériellement. 3o Avant tout je suis parfaitement d'accord avec la déclaration suivante faite dans un excellent article du " Catholic Standard " de Philadelphie : (1) Puisque tous les compromis offerts n'ont fait qu'exciter l'indignation des défenseurs d'une éducation purement séculière, nous n'avons rien de mieux à faire que de nous unir dans nos efforts et de garder le silence au sujet des charges que les circonstances nous forcent de subir ; d'autant plus que ces charges sont contrebalancées par bien d'autres bénédictions dont nous jouissons dans ce pays. "

Pouvons-nous donc espérer d'avoir jamais dans un avenir plus ou moins rapproché des écoles publiques confessionnelles dans les Etats-Unis ? La réponse nous semble indiquée assez clairement dans les lettres des Rmes

(1) " Le Standard " passe pour être l'organe de l'éloquent et spirituel archevêque de Philadelphie, Mgr Ryan.

prélats qui sont certes des juges compétents dans la matière. La question n'est autre au fond que celle-ci : L'esprit du christianisme, du christianisme convaincu et pratique, et non pas seulement d'un christianisme factice et d'enseigne, prendra-t-il le dessus sur l'indifférentisme qui s'est emparé à un si haut degré de la société américaine et qui est la conséquence naturelle et inévitable du système d'éducation prévalant partout aujourd'hui ? Nous n'avons pas à scruter les desseins de la divine Providence ; l'espoir fondé sur une action spéciale de la bonté toute-puissante de Celui qui " a rendu les nations guérissables, " n'est jamais une vaine illusion aux yeux du croyant. Mais il faut avouer qu'humainement parlant et en l'état actuel de notre société, un tel effet ne serait nullement proportionné, il serait même directement contraire aux causes qui déterminent la marche des idées dans l'esprit public.

En tout cas les catholiques ne commettront plus jamais—il faut du moins l'espérer—l'imprudence de prendre l'initiative d'un pareil mouvement. La seule chance qu'ils avaient jusqu'à présent, la seule qui leur reste pour réussir à l'avenir dans des réclamations de ce genre, c'est de joindre leurs efforts à ceux des protestants orthodoxes, si jamais ceux-ci conservent encore assez de convictions religieuses, assez de courage et assez d'esprit d'impartialité pour faire appel à la justice distributive des pouvoirs publics dans l'intérêt même de leur propre conservation.

Dans l'entretemps les A.P.A. poursuivent avec acharnement leur œuvre haineuse et ténébreuse. Nous n'oserions pas affirmer que sous le régime du président Harrison, dont les attaches puritaines n'étaient un secret pour personne, leur fanatisme n'aurait pas trouvé au accueil plus sympathique dans les hautes sphères politiques du pays. Si maintenant tous leurs efforts sont restés sans écho dans les mêmes régions, nous le devons avant tout à l'homme de caractère qui préside actuellement aux destinées de la grande république.

Washington, D. C. 18 janvier 1894.

Mgr SCHROEDER.

Pie IX et Leon XIII

Voici la belle allocution prononcée par le Souverain Pontife en réponse à l'adresse du comité promoteur des fêtes du centenaire de Pie XI, qui avait été présentée à Sa Sainteté par le commandeur Acquaderni :

C'est pour Nous un nouveau motif de consolation que de vous voir, très chers Fils, représentants d'un grand nombre de fidèles venus en ces jours à Rome pour glorifier l'E-

glise de Jésus-Christ. C'est là, en effet, le noble but auquel se rapportent soit l'hommage solennel de reconnaissance religieuse que vous rendez à la sainte mémoire de Pie IX, Notre prédécesseur, soit l'hommage de respectueuse affection envers Notre personne et Notre autorité, que vous avez voulu renouveler avec tant d'effusion au nom de ces pèlerins. Il est juste, que pour ces deux motifs, Nous fassions l'éloge de votre piété. En effet, les honneurs rendus à la mémoire du Pontife Pie IX peuvent être justement considérés comme s'adressant à l'Eglise, car si la Divine Providence a guidé et soutenu Pie IX dans l'accomplissement de ces grandes œuvres par lesquelles il s'est illustré, cela a été avant tout pour la gloire et le plus grand bien de l'Eglise. Cet acte ne sera pas moins profitable aux fidèles, car, par l'éloquence même de ces faits, ils sont d'autant plus confirmés dans leurs sentiments de respect et d'obéissance dus au Pasteur suprême de leurs âmes, sentiments que par des artifices perfides on voudrait arracher de leurs cœurs.

Pour ce qui Nous concerne, chers Fils, en vous témoignant toute Notre bienveillance, Nous aimons qu'en cette circonstance, Notre personne étant mise à part, vous applaudissiez le seul nom de Pie IX, envers qui, Nous aussi, Nous voulons remplir le devoir de la louange.

Et pour ce faire, avant tout, Nous n'avons qu'à rappeler les paroles adressées par Nous à Notre très aimé peuple de Pérouse, en février 1878, quand Nous dûmes remplir le douloureux devoir d'annoncer sa mort. Nous rappelâmes alors les longs et précieux services qu'il avait rendus à Notre commune Mère l'Eglise, ses actes, ses épreuves supportées avec tant de constance, de dignité et de fermeté apostolique ; Nous rappelâmes aussi la générosité de son cœur, sa piété singulière et son insigne dévotion pour la Sainte Vierge, à qui Il rendit ce très grand honneur de proclamer le dogme de son Immaculée Conception.

Lorsque ensuite il plut à la divine Providence de choisir notre humble personne comme successeur de Pie IX dans le Pontificat suprême, Nous avons fait de lui le plus solennel éloge au Sacré-Collège des cardinaux dès Notre premier Consistoire. Dans cette allocution, Nous avons relevé à son éloge comment il était toujours animé de vigueur en combattant pour la justice et pour la vérité, *pro veritate et justitia invicto semper animo certavit*. Nous avons signalé sa sollicitude exemplaire et infatigable dans le gouvernement de l'Eglise, *magnis laboribus in christiana republica moderanda in exemplum perfunctus* ; Nous avons loué la splendeur de ses ver-

tus qui a brillé avec éclat sur le Siège Apostolique, *virtutum suarum splendore Sedem Apostolicam illustravit*, etc. Ces éloges ont été confirmés avec le temps, et Nous sommes heureux de les répéter ici devant vous en cette circonstance, de même aussi que Nous avons été heureux de Nous joindre à vous dans les prières expiatoires.

Tandis que son nom est toujours béni, tandis que ses cendres, placées sous la protection du glorieux lévite Laurent, tressaillent dans l'humble sépulcre que la piété commune vient d'entourer de tant de splendeur, Nous souhaitons que son âme bénie ait obtenu la paix et le soulagement dans le sein de Dieu, qu'elle soit couronnée de gloire dans l'assemblée des saints.

Et maintenant, Fils bien aimés, Nous souhaitons ardemment que le souvenir de ses illustres exemples puisse accroître en vous ces généreux sentiments de dévotion envers la Chaire de Pierre, sentiments que vous Nous avez exprimés au nom aussi de tant de vos frères.

Que Dieu vous donne en abondance à vous et à eux ses célestes faveurs, que Nous implorons de tout cœur pour vous en accordant à tous Notre bénédiction apostolique.

SAUVALLE vs TARDIVEL

Après avoir délibéré pendant plus de quatre mois, M. le juge Jetté vient de rendre jugement dans l'affaire Sauvalle vs Tardivel, me condamnant à deux cents piastres de dommages-intérêts et à tous les frais, qui s'élèvent à deux ou trois cents piastres en sus de l'amende — une bagatelle de quatre ou cinq cents piastres. Pour un homme riche comme moi, ce n'est rien ; car cinq cents piastres, c'est à peu près la moyenne de ma gagne annuelle des quinze premières années de ma vie de journaliste. La perte du salaire de toute une année n'est pas trop pour expier mon crime envers ce doux Sauvalle. Aussi vais-je payer, en puisant dans mon immense fonds de réserve, l'amende et frais, sans murmurer.

Non, je ne murmure pas, car il est bon de se faire écraser ainsi, de temps à autre, par les jugements iniques des hommes. Cela donne quelque espoir d'être un peu moins maltraité par le juste jugement de Dieu. D'ailleurs, je ne suis pas le premier, il s'en faut de beaucoup, depuis le commencement du monde, du christianisme surtout, qu'une sentence injuste ait frappé. Je puis donc prendre mon mal en patience.

J'ai pourtant ma réputation de journaliste à conserver. Les hasards de la politique ont donné à M. Jetté le pouvoir de me dépouiller injustement d'une année de salaire pour la donner à maître Sauvalle et à son avocat qui n'y ont aucun titre quelconque ; mais il n'existe pas au monde de puissance qui ait le droit de me flétrir. Depuis plus de vingt ans que j'exerce les redoutables fonctions de journaliste très militant, j'ai la conscience de n'avoir jamais commis sciemment une injustice et d'avoir toujours réparé immédiatement celles que j'aurais pu commettre par ignorance.

Je ne laisserai à mes enfants ni or, ni argent, ni gloire ; mais je veux que même mes ennemis soient forcés de leur dire, lorsque je ne serai plus : Au moins, votre père n'a jamais commis ou laissé sans réparation la moindre injustice.

Eh bien ! c'est la première fois depuis vingt ans qu'un homme exerçant quelque autorité ait dit que j'avais commis une injustice ; c'est la première fois qu'un tribunal de mon pays ait tenté de flétrir mon caractère d'homme intègre. Cette tentative de me flétrir, je dois la repousser. Je pourrais demander à un tribunal supérieur de reviser ce jugement qui m'atteint infiniment plus dans ma dignité personnelle que dans mes intérêts matériels ; mais j'ai des raisons particulières, que chacun peut deviner, de ne pas le faire. Je préfère en appeler tout simplement au tribunal de mes lecteurs. Quand ils auront lu le jugement qui m'atteint et les observations dont j'le ferai suivre, ils resteront convaincus, j'le sais, que je n'ai commis aucune injustice et que, par conséquent, je suis injustement frappé. Cela me suffit. Je pourrai ensuite verser mon année de salaire à M. Sauvalle et à son avocat d'un cœur allègre.

Voici le texte du jugement tel que je le trouve dans la *Patrie* du 29 juin :

La cour, après avoir entendu la plaidoirie contradictoire des avocats des parties :

Attendu que le demandeur, journaliste de Montréal, se pourvoit en dommages contre le défendeur, propriétaire du journal *La Vérité*, lui réclamant une somme de \$200, à raison d'un article publié dans le dit journal, le 8 octobre 1892, intitulé : *Le Canada-Revue*, et dans lequel le demandeur est désigné comme "méthodiste" ; alléguant spécialement, le dit demandeur qu'il est catholique et que cette affirmation du défendeur lui fait un tort considérable pour l'exercice de sa profession dans cette province ;

Attendu que le défendeur conteste cette demande par deux exceptions :

1^o Une exception de justification de l'écrire reproché :

a A raison de la publication dans les Nos du 3, 10, du 17 et du 25 septembre 1892, du journal le *Canada-Revue*, dont le demandeur est rédacteur, d'articles attaquant le clergé catholique et le sacrement de pénitence, et plaçant par là le dit journal au nombre de ceux directement hostiles à l'Eglise catholique ;

b A raison de la publication, quelques jours avant, par le journal le *True Witness*, d'un article annonçant que le 22 avril 1891 un nommé Paul Marc Sauvalle avait fait baptiser un de ses enfants à une église méthodiste, par un ministre méthodiste ; le défendeur ajoutant que ce Paul Marc Sauvalle mentionné par le *True Witness* est le demandeur, et qu'il est bien connu que l'Eglise catholique exige de ceux qui veulent rester catholiques qu'ils fassent baptiser leurs enfants par l'Eglise catholique, et les élève dans la religion catholique, sans qu'il y ait exception même pour le cas d'un catholique marié avec une personne d'une autre religion ;

Que d'ailleurs le demandeur ayant publié dans le *Canada-Revue* du 8 octobre, une explication du fait rapporté par le *True Witness*, la *Vérité* s'est empressée de publier cette explication dans son numéro suivant.

Que dans ces circonstances la *Vérité* était justifiable et excusable d'accoler au nom du demandeur le mot "méthodiste" ;

2^o Une exception de compensation de l'injure alléguée :

Par un article intitulé : "*Torquemada-Tardivel*" publié dans le numéro du *Canada-Revue* en date du 1^{er} oct. 1892, et un autre article intitulé : "*Inquisition Moderne*" publié dans les Nos du 8 et du 15 oct., 92.

Le défendeur soutenant que s'il y a libelle dans l'article qui lui est reproché, ceux susmentionnés constituaient provocation de la part du demandeur et que les injures y contenues compensent et au-delà celle dont le demandeur se plaint ;

Attendu que l'inscription de la cause ne porte que sur le fond du litige, et que les parties n'ayant pas demandé de nouvelle adjudication sur les incidents de procédure réglés par l'interlocutoire du 8 novembre dernier, il n'y a pas lieu d'y revenir, leur silence constituant acquiescement ;

Attendu qu'il est établi en preuve que le demandeur est catholique et que l'affirmation contraire du journal la *Vérité* dans son article du 8 octobre 1892, lui a fait un tort considérable

Attendu que les articles invoqués par le défendeur comme excuse de celui qui lui est reproché, savoir ceux publiés par le *Canada-Revue* dans les Nos du 3, 10, 17 et 25 septembre, ne justifiaient pas le défendeur d'affirmer que le demandeur était "méthodiste", l'écrivain y donnant constamment à entendre au contraire que, quoique mécontent, il se considère catholique ;

Attendu que le fait publié par le *True Witness* ne pouvait non plus justifier l'affirmation du défendeur dans le dit article du 8 octobre 1892 ;

Attendu que la publication par le défendeur, dans son dit journal, le 15 octobre, de "l'explication" donnée par le demandeur du fait rapporté par le *True Witness*, ne peut constituer une rétractation, les commentaires qui l'accompagnent en détruisant absolument l'effet, la phrase finale étant dans les termes suivants : "Le cas de M. Sauvalle est encore pire que nous le supposions" ;

Attendu que l'article intitulé : "*Torquemada-Tardivel*," publié dans le numéro du 1^{er} octobre 1892 du *Canada-Revue*, ne contient évidemment rien de sérieux, qu'il n'a été écrit que pour taquiner le défendeur sans l'offenser et qu'il ne peut en conséquence donner lieu à compensation des dommages réclamés par le demandeur ;

Attendu que les articles du 8 et du 15 octobre ; "*L'Inquisition Moderne*," sont signés par un écrivain connu, et qu'étant prouvé que le demandeur n'est ni le propriétaire, ni le directeur du *Canada-Revue*, il ne saurait être responsable du dit article ;

Attendu en conséquence que les exceptions du défendeur ne sont pas fondées ;

Attendu qu'au point de vue de la majorité de la population de cette province l'affirmation du fait qu'une personne est "méthodiste", alors qu'en réalité cette personne est catholique, et qu'elle se dit catholique, constitue une injure qui affecte considérablement cette personne et lui fait un tort grave ;

Attendu que le demandeur a prouvé les dommages qu'il réclame et que cette preuve n'est pas contredite ;

Renvoie les exceptions du défendeur et le condamne à payer au demandeur la dite somme de \$200, avec intérêt de ce jour et les dépens distraits à maître Lebeuf, avocat et procureur du demandeur.

Et la cour rejette cette partie des conclusions du demandeur requérant injonction au défendeur de publier ce jugement dans son journal et dans les autres journaux français de cette ville, vu qu'aucun texte de loi ne justifie cette demande ; et réserve d'adjuger ultérieurement s'il y a lieu sur la demande de contrainte par corps.

A part le texte du jugement, il paraît y avoir eu des commentaires faits par le président du tribunal. En voici le résumé que donne le *Monde* :

"Les deux seules questions à décider dans cette cause, dit le savant juge, sont les suivantes :

1^o L'article incriminé de la *Vérité* était-il justifiable ?

2^o Les articles du *Canada-Revue* sont-ils suffisants pour admettre la provocation et la justification de l'article de M. Tardivel ?

La réponse du tribunal est que la justification est impossible. Les articles du *Canada-Revue* sont écrits dans un style violent, irrité, mais dans chacun de ces articles, M. Sauvalle déclare et répète qu'il est catholique et il n'y a rien qui laisse à penser qu'il ne l'est pas. Les renseignements donnés par le *True Witness* ne prouvent rien ; car M. le chanoine Archambault a déclaré que même avec cela on ne peut pas conclure que le demandeur n'est pas catholique.

Que M. Sauvalle soit bon ou mauvais catholique, dit M. Jetté, ça ne me regarde pas plus que cela ne regarde le défendeur. Et en outre, de mauvais catholique à méthodiste, il y a une grande distance. Dans une possession britannique, être méthodiste n'est pas un déshonneur, mais les circonstances font que dire à un homme qu'il est méthodiste peut constituer une injure grave.

Ainsi en soi, il n'y a rien d'injurieux dans le mot prussien. Eh bien ! après la guerre franco-prussienne, les tribunaux de France ont arrêté que le fait de dire à un français qu'il était prussien constituait une injure. Donc, les circonstances font tout.

Quant à la provocation elle n'est pas prouvée. L'article intitulé "*Torquemada-Tardivel*", dit le juge, ne contient évi-

demment rien de sérieux et il n'a été écrit que pour taquiner le défendeur. L'article "*L'Inquisition Moderne*" est signé par M. Rémi Tremblay, et conséquemment M. Sauvalle ne peut en être tenu responsable.

Le tribunal conclut qu'au point de vue de la majorité de la population de cette province l'affirmation du fait qu'une personne est méthodiste, alors qu'en réalité cette personne est catholique, constitue une injure grave et que le demandeur ayant prouvé les dommages réclamés, est bien fondé dans sa poursuite."

Rappelons les circonstances qui ont donné lieu à cette poursuite.

C'était en octobre 1892. Le *Canada-Revue*, dont M. Sauvalle était alors rédacteur en chef, faisait rage contre le clergé catholique, contre l'Eglise elle-même, contre ses institutions, contre le sacrement de pénitence.

M. le juge Jetté prétend qu'il n'y a rien dans les écrits du *Canada-Revue* à cette époque qui pût faire supposer qu'ils n'avaient pas un catholique pour auteur : Un peu de mécontentement, si vous voulez, de l'irritation, même une certaine violence ; mais rien, absolument rien d'anticatholique !

Puisqu'il faut supposer que M. Jetté a lu ces écrits avant de les apprécier ainsi, cette expression d'opinion sur le caractère des articles du *Canada-Revue* a lieu de m'étonner. Je vais justifier mon étonnement en remettant sous les yeux de mes lecteurs quelques-unes des phrases où, selon M. Jetté, le rédacteur du *Canada-Revue* "donnait à entendre qu'il était catholique". Lisez bien, s'il vous plaît :

"Il faut que le père de famille établisse, lui aussi, son droit à la confession et qu'il l'applique pour savoir ce qui s'est échangé entre les siens et le prêtre." (*Canada-Revue* du 10 septembre 1892).

Attaque directe contre le sacrement de pénitence, tentative de supprimer virtuellement la confession, dirent tous les catholiques.

Simple mécontentement, donnant clairement à entendre que celui qui tient ce langage se considère catholique, dit M. Jetté.

Citons encore le *Canada-Revue* :

"Faites confesser les femmes par des religieuses et vous verrez le nombre des prêtres diminuer sensiblement ! les vocations religieuses se feront rares." (*Canada-Revue*, même date).

Insinuation horriblement calomniatrice et pornographique, s'écrièrent tous les catholiques.

Quelques traces d'irritation, mais, au fond, rien qui puisse mettre en doute la catholicité de l'auteur, dit M. Jetté.

Autre citation :

"Qu'avons-nous besoin aussi de toutes ces congrégations de femmes ? Elles sont présidées et dirigées par un bon père qui finit toujours par se faire prendre dans une sale affaire" (*Canada-Revue*, même date).

Attaque abominable digne d'un Chinois, dirent tous les catholiques.

Langage un peu violent, il faut l'admettre, soupire M. Jetté, mais, après tout, c'est ainsi que l'on écrit quand on veut donner à entendre qu'on est catholique.

Je pourrais multiplier les citations de ce genre.

C'est pendant que le *Canada-Revue* vomissait ces injures incroyables contre nos prêtres et nos religieuses, injures que ni le *Witness*, ni le *Mail*, ni même l'*Aurore* n'auraient osé répéter, que le *True Witness*, journal catholique de Montréal, nous arrivait avec la nouvelle

que M. Paul-Marc Sauvalle faisait baptiser ses enfants à l'église méthodiste française.

Est-il au monde un homme sérieux, à part M. le juge Jetté, qui dira que, dans de telles circonstances, je n'étais pas justifié de croire que M. Sauvalle était réellement protestant, et même protestant très haineux, très acharné contre l'Eglise? On le sait, M. Sauvalle n'est pas Canadien-français, mais Français; et l'on sait également qu'en France il y a un certain nombre de protestants.

J'ai donc appelé M. Paul-Marc Sauvalle *methodiste*, dans la *Vérité* du 8 octobre 1892.

C'était une erreur de fait. Dans le numéro du *Canada-Revue* portant la même date, savoir le 8 octobre, numéro que je n'avais donc pu voir lorsque j'ai écrit le mot *methodiste*, M. Sauvalle donna l'explication que l'on sait: il se déclara catholique, mais avoua que "ses enfants ont suivi la religion de leur mère qui est protestante."

Cette explication, je me suis empressé de la reproduire intégralement dans le numéro suivant de la *Vérité*, savoir le numéro du 15 octobre, avant qu'il me fût connu que M. Sauvalle devait me poursuivre. Je l'ai donc reproduite, non par crainte, mais par amour de la justice. Je voulais rétablir les faits exactement devant mes lecteurs; je ne voulais pas leur laisser supposer un instant que M. Sauvalle fût autre chose que ce qu'il était réellement: un homme qui se déclare catholique mais qui livre ses enfants à l'hérésie et qui est rédacteur en chef d'un journal qui attaque l'Eglise et le clergé comme peu de protestants l'attaquent.

M. Jetté ne me tient aucun compte de cet acte de loyauté dans la polémique, de cet acte qui prouve clairement que je ne voulais dire sur le compte de mon adversaire que la plus stricte, la plus scrupuleuse vérité. Loin de m'en tenir compte, il déclare formellement que cet acte est de nulle valeur, attendu que les commentaires qui accompagnent la reproduction de cette explication de M. Sauvalle "en détruisent absolument l'effet". Cette prétention est insoutenable. L'effet proposé était de faire connaître à mes lecteurs exactement le cas de M. Sauvalle tel que lui-même le formulait. Du moment que j'ai reproduit ses paroles textuellement et intégralement, cet effet a été obtenu.

Je ne devais pas à M. Sauvalle une rétractation dans le sens qu'on attach ordinairement à ce mot, c'est-à-dire des excuses accompagnées de l'expression d'un regret; car je maintiens, en dépit du jugement de M. Jetté, que le langage que tenait le *Canada-Revue*, joint au fait publiquement admis que M. Sauvalle faisait baptiser ses enfants dans l'hérésie, me justifiait de croire qu'il était réellement protestant. Si je me suis trompé, c'est sa faute. Je ne lui devais donc qu'une simple rectification. Cette rectification, il l'a eue immédiatement et amplement, puisque j'ai mis, sans hésiter, sous les yeux de mes lecteurs sa propre explication.

Quant aux commentaires dont j'ai accompagné la reproduction de cette explication, non seulement ils ne détruisent pas l'effet de la rectification, puisqu'ils ne pouvaient pas empêcher mes lecteurs de connaître exactement le cas de M. Sauvalle, mais ils sont parfaitement justifiables en eux-mêmes. M.

Jetté ne peut pas ignorer que l'appréciation d'un fait admis, quelque sévère que soit cette appréciation, ne saurait jamais constituer un libelle. Un homme admet publiquement qu'il a incendié la maison de son voisin; j'ai parfaitement le droit de lui dire: monsieur, ce que vous avez fait là est affreux; c'est bien pis que si vous aviez tué son cheval.

J'ai dit que le cas de M. Sauvalle *catholique* faisant baptiser ses enfants dans l'hérésie était pire que le cas que j'avais d'abord supposé. M. Jetté est-il prêt à dire le contraire? Est-il prêt à soutenir carrément, comme il l'insinue, que le cas d'un catholique livrant ses enfants à l'hérésie, de propos délibéré, n'est pas pire que celui d'un protestant qui élève les siens dans l'erreur où il est né et où peut-être ses ancêtres sont nés depuis des générations? M. Jetté n'oserait pas soutenir une doctrine aussi monstrueuse, car il sait qu'un protestant qui élève ses enfants dans le protestantisme peut être de bonne foi, tandis que le catholique qui livre les siens à l'erreur ne peut pas l'être. C'est là une vérité élémentaire; et parce que, usant de mon droit, je l'ai formulée, tout en reproduisant l'explication de M. Sauvalle, M. Jetté me refuse tout le bénéfice de ma prompte et complète rectification qui, aux yeux de tout homme impartial, m'exonère de l'accusation d'avoir agi par malice.

Est-ce là de la justice? Je laisse la réponse, sans crainte, à mes lecteurs et au public non prévenu contre moi.

"Que M. Sauvalle soit bon ou mauvais catholique, dit M. Jetté, ça ne me regarde pas plus que cela ne regarde le défendeur."

Cela dépend du rôle que M. Sauvalle prétend jouer dans notre société. Je connais une foule de "mauvais catholiques" dont la conduite ne me regarde pas, parce que leur méchanceté ne dépasse pas les limites de la vie privée. Dieu les jugera, et je n'ai pas à m'en occuper. Mais quand les mauvais catholiques cherchent, par le moyen de la presse, à instiller leur venin dans d'autres âmes, à empoisonner toute une population, à semer partout la haine du clergé, le mépris de l'Eglise et des choses saintes, j'ai le droit et le devoir, comme journaliste catholique, de crier au loup de toute la force de mes poumons, de frapper sur ces êtres malfaisants à tour de bras, de les forcer à reculer en leur faisant autant de mal que les moyens légitimes me permettent de leur faire. Et ce droit, je l'exercerai, ce devoir, je l'accomplirai tant qu'il me restera une plume, une goutte d'encre et un pouce carré de papier; je le ferai en dépit de tous les juges libéraux et de tous les jugements liberticides du monde entier.

M. Jetté, toujours d'après le *Monde*, affirme que "de mauvais catholique à méthodiste, il y a une grande distance". Oui, une grande distance, la distance qui sépare un ennemi connu, franc, déclaré, un ennemi qui peut être de bonne foi et qu'on peut respecter tout en le combattant, d'avec un ennemi hypocrite, masqué, qui reste dans la place pour la mieux livrer.

L'Evangile de dimanche dernier commence par ces paroles:

"Gardez vous des faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, et au dedans ce sont des loups ravissants."

Peut-on imaginer loup plus ravissant que le journaliste qui, tout en se proclamant catholique, publie les infamies contre les prêtres et les religieuses que j'ai citées plus haut? Il n'y a pas de tribunal assez tyrannique, pas d'amende assez forte pour m'empêcher de faire une guerre implacable à ces bêtes dévorantes et salissantes.

J'avais donc le droit et le devoir de frapper sur Marc Sauvalle avec toute la force que Dieu m'a donnée. Je ne lui devais qu'une chose: la justice. Je n'avais pas le droit de dire de lui autre chose que ce qui était strictement conforme à la vérité des faits. Trompé un instant sur un point, j'ai immédiatement et spontanément rétabli les faits devant mes lecteurs. Je ne dois donc rien à Marc Sauvalle. M. Jetté me condamne à payer quatre cents écus à Marc Sauvalle, et si Marc Sauvalle lui en eût demandé quatre mille, il est probable que M. Jetté m'aurait condamné à les payer.

Soit, je verserai à Marc Sauvalle ces quatre cents écus que je ne lui dois pas; mais j'avertis M. le juge Jetté que lorsque j'aurai oublié cet incident, et longtemps après, cette somme dont il me dépouille contre toute justice lui pèsera encore lourdement sur la conscience.

Maintenant, ce mot *methodiste* accolé un instant au nom de Marc Sauvalle et retiré aussitôt que j'ai pu le retirer, lui a-t-il causé le moindre dommage aux yeux de la loi? C'est une mauvaise plaisanterie que de le prétendre. M. Sauvalle était à cette époque rédacteur au *Canadien*, en même temps que rédacteur en chef du *Canada-Revue*. J'en appelle à M. Tarte, bien qu'il soit mon adversaire déclaré. Est-ce ce mot de *methodiste*, que j'ai accolé au nom de M. Sauvalle le 8 octobre 1892 et que j'ai retiré le 15, qui a déterminé le renvoi de M. Sauvalle du *Canadien*? M. Tarte, qui a du sens commun, et qui veut passer pour en avoir, ne le dira pas. Une prétention aussi manifestement absurde peut être à sa place dans la bouche d'un Marc Sauvalle, mais incorporée dans un jugement de la Cour Supérieure de la province de Québec, cela fait hausser les épaules de pitié.

Un dernier point à régler.

J'ai allégué dans ma défense "compensation d'injures", non parce que j'y attachais une grande importance en soi, mais parce qu'il ne faut négliger aucun moyen légitime de se défendre lorsqu'on est injustement attaqué.

A mes coups portés loyalement, le *Canada-Revue*, dont M. Sauvalle était le rédacteur en chef, répondait par des injures grossières en vers et en prose. C'était un vrai déluge de tout ce qu'on pouvait trouver de plus propre à me couvrir de ridicule. Le juge Jetté, naturellement, écarte tout cela d'un seul mot: "c'était pour taquiner le défendeur, sans l'offenser". Le mot est heureux et il passera à la postérité.

Ainsi, quand un journaliste libéral entassera des colonnes et des colonnes de plates injures, de persiflage et de moqueries de palefrenier à l'adresse d'un journaliste catholique, celui-ci n'aura pas le droit de s'en plaindre. Il se trouvera quelque bon juge libéral pour lui dire: Oh! ce n'est rien, c'est seulement pour vous taquiner; laissez-vous taquiner; vous autres, les journalistes

catholiques, vous êtes créés et mis au monde pour être taquinés par vos confrères libéraux.

Par contre, si un journaliste catholique, répondant à ceux qui le taquent de la sorte, laisse échapper un seul mot de trop, qu'il retire aussitôt, il se trouvera encore quelque bon juge libéral pour lui dire: ce mot, ça coûte quatre cents écus de dommages-intérêts et autant de frais; c'est pour vous apprendre à vous laisser taquiner d'une façon convenable!

Voilà la jurisprudence de l'avenir.... et du présent dans ce pays le plus catholique de l'univers!

"Les circonstances font tout", dit M. Jetté. En soi, dans une possession britannique, être méthodiste n'est pas un déshonneur. Mais si le sentiment de la majorité de la population fait que dire à un homme qu'il est méthodiste peut lui causer du tort, c'est un libelle. J'accepte cette théorie, pour un instant, et je la retorque contre M. Jetté.

Pour moi, et pour quelques autres rares laïques tout à fait "moyen âge", ce n'est pas du tout une injure que d'être appelé Torquemada. Mais M. Jetté n'ignore pas que pour l'immense majorité de ceux parmi nous qui sont assez instruits pour savoir que Torquemada est le nom d'un grand inquisiteur d'Espagne, il n'y a pas de plus grave injure que de dire: Vous êtes un nouveau Torquemada. Grâce à notre éducation profondément libérale, même d'excellents catholiques parmi nous frémissent à l'idée de l'Inquisition et surtout au nom de Torquemada.

M'appeler Torquemada, c'était donc de nature à me faire, auprès d'une foule de mes compatriotes, infiniment plus de tort que je n'en ai pu causer à M. Sauvalle en accolant à son nom le mot de *methodiste* le 8 octobre pour le retirer le 15. Car remarquez que le *Torquemada*, ainsi que les autres injures à mon adresse, n'a jamais été retiré par le *Canada-Revue*.

Il y avait donc ample compensation d'injures, et il ne sert à rien de dire que ces injures étaient en partie signées par M. Tremblay. Le rédacteur en chef doit être moralement, si non légalement responsable de ce qui paraît dans le journal qu'il est chargé de rédiger. Du reste, l'article Torquemada-Tardivel du 1er octobre était signé *Nous*, ce qui indique que toute la rédaction en prenait la responsabilité.

Je crois avoir répondu, point par point, aux attentes de M. Jetté, et avoir empêché que son jugement imprime la moindre tache à ma réputation d'homme juste que je veux conserver intacte.

J. P. TARDIVEL.

UN LIVRE DE Mgr KORUM

— Mgr Korum évêque de Trèves, vient de publier un ouvrage relatant "les miracles et les grâces extraordinaires" qui se sont produits à l'occasion de l'ostension de la Sainte Robe à Trèves, en 1891.

Le volume est un recueil de pièces et de documents destinés à laisser la parole aux faits seuls et à permettre au lecteur d'apprécier par lui-même la valeur des preuves et la crédibilité des onze miracles et des vingt-sept guérisons extraordinaires qui font l'objet du livre de Mgr Korum, lequel, avant de publier ces faits, s'est entouré des lumières d'une commission composée de médecins et de théologiens.

DEUX COPAINS !

(Suite).

Écoutez à présent l'explication que M. Fréchette va donner à son truchement sur son plagiat de la *Bastide Rouge* :

" M. Sauvalle.—Chapman—pardon, votre emprunteur—vous accusez aussi d'avoir, dans une certaine pièce de théâtre, copié des fragments de dialogues dans un roman d'Elie Berthet intitulé *La Bastide Rouge*."

" M. Fréchette.—J'ai été beaucoup plus loin ; j'ai dramatisé tout le volume. Cette accusation j'en ai fait justice dans le temps, et je ne sache pas que j'aie été considéré comme un voleur depuis cette époque. Remettez au jour cette risible affaire n'est qu'une perfidie, toute jugée d'avance, qui témoigne surtout de l'impuissance où l'on est de trouver quelque chose de sérieux à me reprocher ; et si je prends la peine d'entrer dans de nouvelles explications là-dessus, c'est tout simplement pour l'acquiescement de ma réputation auprès de mes compatriotes de France établis récemment dans le pays, et qui m'honorent de leur estime."

" Voici la chose en deux mots. En 1880, j'avais à l'étude un drame historique intitulé *Papineau*, et mon associé Jehin-Prune et moi, nous nous demandâmes si la machine pourrait tenir l'affiche durant les six jours pour lesquels la salle était louée. C'était deux semaines seulement avant la première. Nous rassemblâmes nos acteurs amateurs, et il fut convenu que je dramatiserais la *Bastide Rouge* d'Elie Berthet, qu'on l'imprimerait et qu'on répéterait au fur et à mesure que je pourrais livrer un acte. Aucun mystère en tout cela : M. Prune, M. McGown, M. Chs Labelle, M. Brazeau, M. Louis Labelle, M. Dufour sont encore pleins de vie et peuvent endosser ma déclaration. Restait à décider si nous mettrions le nom d'Elie Berthet sur la brochure et sur l'affiche. On fut unanime dans la négative, attendu que le succès d'une pièce faite et montée dans ces conditions était loin d'être assuré, et que ce fut une injustice de faire courir aucun risque à l'auteur sans sa permission."

Parce que M. Fréchette a le toupet de donner une pareille explication, en face d'anciens camarades qui, par pitié, ne le démentiront pas, il croit pouvoir se disculper de l'accusation que j'ai portée contre lui à propos de la *Bastide Rouge*.

Le *lauréat* se fourre le doigt dans l'œil jusqu'à la deuxième phalange, et les citations que je vais faire de différents journaux de l'époque vont prouver qu'il ne s'est pas borné à mettre le nom de l'*Exilé* ou celui du *Retour de l'Exilé* sur l'affiche, mais qu'il en a fait faire l'éloge dans son propre organe la *Patrie*, qu'il a, sans lèvres desserrer, laissé même les rédacteurs des feuilles conservatrices, trompés par ses réclames de charlatan, dire tout le bien qu'ils pensaient de son prétendu drame.

Et remarquons bien que chaque fois que M. Fréchette fit louer par la presse *Papineau* et l'*Exilé*, la plus large part des éloges fut pour le dernier, qui, au fait, valait, sous le rapport de l'invention et du style, dix fois mieux que le premier.

Lisons d'abord ce que la *Patrie* publiait le 12 avril 1880, c'est-à-dire deux mois avant la première représentation du *Retour de l'Exilé* :

" M. Fréchette est actuellement en

train d'écrire un nouveau drame qui aura pour titre, croyons-nous, *Le Retour de l'Exilé*, et qui sera représenté alternativement avec *Papineau* au Théâtre Royal à la fin du mois de mai.

" Nous prédisons à notre ami un succès magnifique, qu'il mérite tant et à si juste titre, et nous saluons en lui le fondateur du drame franco-canadien et du théâtre national."

Où en est donc maintenant M. Fréchette avec la déclaration qu'il vient de faire à son copain ?

Après qu'il a affirmé solennellement n'avoir eu que quinze jours—quinze jours avant la première représentation de l'*Exilé*—pour dramatiser la *Bastide Rouge*, le journal la *Patrie*, en prouvant qu'il travaillait, dès le 12 avril, à cette pièce,—qui devait être jouée pour la première fois le 8 juin suivant,—vient de donner à M. Fréchette le plus durable certificat de menteur que j'aurais voulu lui décerner moi-même.

Le 5 mai, un mois et plus avant la première de l'*Exilé*, la *Patrie* revenait à la charge et publiait l'ébouriffante réclame suivante, écrite probablement par M. Fréchette lui-même :

" L'art dramatique a été peu cultivé jusqu'ici par nos hommes de lettres. Ce ne sont cependant pas les sujets qui font défaut. Notre Canada français a ses annales glorieuses, et notre société canadienne ses ridicules particuliers, où l'on trouverait des matériaux abondants pour la création d'un théâtre national."

" C'est là que M. Fréchette a recueilli le sujet des deux drames qu'il est sur le point de soumettre à l'appréciation du public."

" Le *Retour de l'Exilé*, dont la presse a fait mention, est maintenant terminé et sera produit alternativement avec *Papineau* dans le cours d'une série de représentations qui auront lieu au Théâtre Royal vers la fin du mois."

" Cette pièce dramatique, comme son aînée, est parfaitement réussie. M. Fréchette y a fait preuve d'un talent dramatique hors ligne et d'une connaissance complète des ressorts de la scène. L'intrigue est conduite avec une rare habileté ; l'auditeur s'étonne de la facilité avec laquelle l'auteur réussit à dérouler sa trame compliquée avec art d'incidents et de situations aussi variés qu'émouvants, qui s'enchaînent et se succèdent d'une manière irréprochable. L'intérêt est très bien soutenu dans tout le cours de la pièce, et le dénouement admirablement ménagé."

" Comme étude de mœurs canadiennes, le *Retour de l'Exilé* ne laisse rien à désirer. Les caractères y sont dessinés de main de maître, et le dialogue, tantôt pathétique et d'une éloquence entraînante, tantôt vif et pétillant, se déroule avec un naturel charmant."

En face de preuves aussi foudroyantes que le sont les citations ci-dessus, qu'est-ce que va dire la colonie française de Montréal, à qui M. Fréchette devait, d'après lui, l'explication que l'on sait, pour l'acquisition de sa réputation ?

La réputation de M. Fréchette !

Le 24 mai, M. L.-O. David, odieusement inquit en erreur par le futur *lauréat* ou quelqu'un de ses amis, faisait dans l'*Opinion Publique* l'appréciation suivante de l'*Exilé*, qui était terminé le 5 mai et peut-être longtemps avant cette date, puisque M. Fréchette n'avait fait que transcrire la *Bastide Rouge* :

" Le *Retour de l'Exilé*, que nous n'avons pas entendu, est, dit-on, supé-

rieur, sous certains rapports à *Papineau*.

" Les deux pièces seront jouées à la fin de ce mois à Montréal, et à Québec le soir de la Saint-Jean-Baptiste et les jours suivants."

" On peut s'attendre à une véritable fête littéraire ; ce sera la naissance ou le baptême du drame canadien."

On a vu dans mon *Lauréat* comment ce baptême littéraire fut administré,—non pas au Théâtre Royal, comme l'avait d'abord projeté M. Fréchette, mais à l'Académie de Musique,—et l'on saura plus loin pourquoi le *lauréat* et ses acteurs ne sont pas venus renouveler leur farce à Québec, le jour de la Saint-Jean-Baptiste et les jours suivants.

Sans doute, les citations que je viens de faire de la *Patrie* sont surabondantes pour démontrer que M. Fréchette est l'un des plus grands menteurs qui aient jamais tenu une plume dans n'importe quel pays du monde, et je n'ai nullement besoin d'autres documents pour le confondre. Cependant, comme je tiens à le châtier, comme il faut, d'avoir mis autant d'audace à mentir qu'il en a mis à voler, je vais lui remettre sous les yeux certains trucs dont il s'est servi pour tâcher de faire réussir l'*Exilé*, ainsi que certains pavés qui lui furent lancés le jour où l'on découvrit qu'il n'était qu'un vulgaire imposteur.

A cette fin, je cite ce que disait la *Patrie* du 9 juin dans son compte-rendu de la première représentation du *Retour de l'Exilé*, donnée deux mois après avoir été annoncée et moussée dans le même journal :

" Après la première de *Papineau* la première de l'*Exilé*, après le succès de lundi le succès de mardi. Certes, deux premières en deux jours. M. Fréchette fait bien les choses. Nous avons parlé si souvent de l'*Exilé* que nous n'entreprendrons pas de parler de ses mérites littéraires. La charpente du drame est forte, élégante et durable, le dialogue est vif, mouvementé, et il y a dans chaque scène cette verve et cette énergie de langue qui distinguent le style de M. Fréchette. La scène se passe à Québec, et l'intrigue roule sur l'arrivée inattendue d'un Canadien qui a quitté son pays depuis vingt ans et qui vient réclamer à un intendant infidèle sa fortune qu'il lui a confiée avant son départ. Un peu l'intrigue des *Cloches de Corneville*."

Entendez-vous ? Un peu l'intrigue des *Cloches de Corneville* !

Pourquoi pas l'intrigue de la *Bastide Rouge* d'Elie Berthet ?

M. Fréchette espérait, n'est-ce pas, qu'en avouant que le mérite de son œuvre dramatique ne dépassait pas, quant à l'originalité, celui des *Cloches de Corneville*, le public croirait plus aisément qu'il était le véritable auteur du *Retour de l'Exilé*.

Y a-t-il dans la langue française un mot pour peindre une pareille habileté ?

M. Fréchette ne se contenta point de faire chanter les louanges de l'auteur de l'*Exilé* dans son propre journal, de laisser toutes les autres feuilles montréalaises faire chorus après la *Patrie*, il poussa l'audace et le ridicule jusqu'à organiser une claque qui devait, à chaque représentation de cette pièce, l'appeler sur la scène pour lui brûler de la résine sous le nez.

Et la résine, de fait, fut brûlée à profusion sous la noble narine du *lauréat*, comme on peut en juger encore par la *Patrie*, qui, après avoir fait un éloge à tout casser de la première de l'*Exilé*, ajoutait ceci :

" Somme toute, représentation splendide d'un drame fortement composé et élégamment écrit."

" M. Fréchette fut appelé sur la scène, à la fin du cinquième acte, et reçut une nouvelle ovation de la part du public enthousiaste."

Si M. Fréchette n'eût pas été un prétentieux imposteur, ça aurait été, n'est-ce pas, le bon moment—la première fois qu'on l'appela sur la scène—de déclarer qu'il n'était pas l'auteur de la pièce qu'on applaudissait avec tant de confiance et d'enthousiasme.

Mais son stupide amour de la gloire se révolta à l'idée qu'il lui faudrait renoncer aux applaudissements qu'on lui prodiguait comme dramaturge, il laissa le public croire, toujours plein d'une admiration sincère et fervente, qu'il avait réellement écrit l'*Exilé*, et, le surlendemain soir de la première représentation, il vint encore renifler toute la résine que ses claqueurs à gages purent brûler aux feux de la rampe sans l'asphyxier. Et voici ce que la *Patrie* publiait encore à la date du 12 :

" Salle comble hier encore, à l'Académie de Musique, en dépit du mauvais temps, pour la deuxième de l'*Exilé*."

" Evidemment, le public montréalais tient à cajoler M. Fréchette et les artistes qui l'ont si bien secondé..."

" M. Fréchette a été appelé à grands cris comme de coutume, car le public a pris l'habitude d'applaudir les artistes, mais de ne jamais oublier l'auteur."

Même à la deuxième de l'*Exilé* il eût été encore temps pour M. Fréchette d'avouer qu'il avait copié son prétendu drame dans la *Bastide Rouge*, alors qu'il n'y avait foule et qu'il n'y avait plus à craindre pour Berthet l'insuccès dont il nous a parlé.

La fièvre incurable de l'infatuation, cette fois encore, lui paralysa la langue, et, pantin dont sa claque organisée tirait les ficelles, il revint, la bouche en cœur, faire force saluades à l'auditoire ravi d'admiration, puis se retira à reculons, toujours la bouche en cœur, empêcher la main largement ouverte, les sous que venait de lui rapporter une représentation donnée, comme la précédente, dans des conditions si honorables.

La *Minerve*, qui n'avait pourtant pas l'habitude de gâter M. Fréchette par ses compliments, croyant, elle aussi, qu'il était le véritable auteur du *Retour de l'Exilé*, voulut mêler sa voix au concert laudatif qui saluait la naissance du théâtre national, et elle publia, à la même date, la flatteuse appréciation que voici :

" Nous exprimions hier le vœu que M. Fréchette exercât son talent sur un drame non politique. Nous ne savions pas que l'*Exilé* renfermait toutes ces qualités. Ce drame est purement un drame, et nous n'y trouvons pas matière à critique."

Après avoir analysé l'*Exilé*, c'est-à-dire la *Bastide Rouge*, la *Minerve* ajoutait :

" Ce drame est très mouvementé et contient des alternatives de triom-

phes et de défaites, d'espérances et de découragements fort bien ménagés.

"La représentation d'hier a été parfaitement goûtée par l'auditoire intelligent et nombreux qui remplissait l'Académie de Musique, et nous n'avons qu'à souhaiter d'autres succès à M. Fréchette dans la carrière nouvelle qui s'ouvre à son talent."

Le *Courrier de Montréal* ne fut pas moins élogieux, et l'on y peut lire, à la même date, les lignes ci-dessous :

"L'empressement du public à encourager de sa présence les commencements de notre théâtre national est d'un bon augure. S'il va applaudir les étrangers qui apparaissent de temps à autre sur la scène, à Montréal, il sait aussi faire des ovations à nos concitoyens qui interprètent si bien les œuvres d'un auteur compatriote : et cette conduite des Montréalais fait grandement honneur à leur cœur et à leur intelligence.

"Nous avons déjà dit que nous remettons à plus tard notre humble appréciation du drame *l'Exilé* ; nous dirons cependant dès maintenant que si le théâtre était toujours alimenté par des œuvres aussi morales que celles de M. Fréchette, on pourrait y assister sans danger, et y conduire les personnes qu'on respecte.

"*L'Exilé* est un drame assez mouvementé, dont l'intrigue est très bien nouée, et dont le dénouement arrive tout naturellement. Ce sont déjà là des qualités précieuses ; mais il y a plus : la pièce est écrite dans un style qui révèle le poète."

Dans un style qui révèle le poète !
Le mot à mot de la prose d'Elie Berthet.

Dans le même temps, l'*Opinion Publique* publia le portrait de M. Fréchette dans un cadre artistiquement orné de deux couronnes de laurier sur lesquelles se détachaient nettement les mots *Papineau* et *l'Exilé*.

Tout cela, naturellement, était l'expression de l'enthousiasme du public aveuglé par le rayonnement de la médaille dramatique de M. Fréchette.

Mais quand ce bon public en vit le revers, quand M. Benjamin Globensky eut fait connaître à des amis, — qui coururent aussitôt en avertir M. Fréchette — que *l'Exilé* n'était rien autre chose que la *Bastide Rouge* d'Elie Berthet, le dramaturge improvisé eut beau aller déclarer, à la troisième représentation, devant des banquettes vides, qu'il avait écrit sa machine en collaboration, ce fut un déchainement de huées indescriptible et dont les oreilles du lauréat doivent encore bourdonner.

Et voici ce que M. Tardivel écrivait, sous sa signature, dans le *Canadien* du 23 août de la même année :

"*Papineau* n'est pas le seul drame qui porte le nom de M. Fréchette. Il y a de plus le *Retour de l'Exilé*, drame en cinq actes et huit tableaux.

"Rendant compte de cette pièce, le *Courrier de Montréal* est allé jusqu'à dire que le public sait apprécier le talent que M. Fréchette a déployé dans la création de cette œuvre. Et il a donné, de plus au *Retour de l'Exilé* un certificat de haute moralité."

"Quant à la question de moralité, il n'y a pas à y toucher. Du haut de la chaire sacrée M. l'abbé Martineau a solennellement condamné le *Retour de l'Exilé* comme une œuvre profondément immorale.

"Le fond du drame est donc jugé. Reste la partie littéraire.

"Le *Nouveau-Monde* a déjà fait connaître en quoi consiste la collabo-

ration dont il est question. Le drame de M. Fréchette est tout simplement un roman d'Elie Berthet condensé. Notre dramaturge a tout bonnement pris la *Bastide Rouge* publiée en 1865 et y a fait de larges coupures, ne changeant à peu près que les noms propres.

"Curieuse manière de collaborer, en vérité !

"Pour convaincre le public qu'en effet le drame de M. Fréchette est une copie servile du roman de Berthet, je vais confronter quelques extraits des deux écrits."

Suit une pleine colonne de citations.

"Je pourrais, ajoutait M. Tardivel, continuer ces citations *ad libitum*, car d'un bout à l'autre *l'Exilé* n'est qu'une copie de la *Bastide Rouge*. Mais je crois en avoir assez fait pour édifier le public sur le "talent que M. Fréchette a déployé dans la création de cette œuvre."

Quelque temps après, la *Minerve*, qui avait fait à M. Fréchette les éloges qu'on a vus, publiait presque en entier la *Bastide Rouge* et *l'Exilé*, pour les comparer, en faisant précéder cette comparaison par les lignes qui suivent :

"L'accusation que nous portons contre M. Fréchette est excessivement grave. Prouvée, elle peut suffire à détruire la réputation littéraire la mieux assise. Malheureusement pour notre lauréat, nous sommes en mesure d'établir cette accusation de *faux* à la satisfaction ou plutôt à la stupéfaction de ses apologistes les plus fervents."

"Dès aujourd'hui nous commençons à mettre en regard le texte d'Elie Berthet et le texte travesti plus ou moins grossièrement de M. Fréchette.

Déjà cette supercherie a été signalée dans un autre journal, mais elle n'a pas été démasquée d'une façon assez complète. M. Fréchette n'a pas seulement plagié quelques passages comme on va le voir, mais c'est à peine s'il peut revendiquer la paternité de quelques pages, de quelques bouts de dialogues.

"Il a voulu donner une couleur canadienne à une scène qui se passe ailleurs. Mais l'habit d'emprunt perce partout, il n'a pas eu seulement le tact de supprimer une foule de choses qui ne sauraient avoir été dites ou faites ici. Jamais personnages canadiens n'ont agi, ou n'ont tenu le langage qu'il leur prête. Sauf quelques plaisanteries de mauvais aloi, empruntées au langage populaire, rien qui sente le terroir. Par don, il a un mérite, il a changé les noms de la plupart des personnages du roman d'Elie Berthet."

Et après un éreintement comme jamais imposteur ne reçut de la part des journaux, après l'explosion de sarcasme et de mépris qu'on vient de voir contre sa fameuse collaboration, M. Fréchette a encore l'effronterie de venir nous expliquer son plagiat de 1880 !

Décidément, le lauréat est — selon le mot d'un de ses propres amis — tout à fait mûr pour la Longue-Pointe.

En tout cas, l'explication que M. Fréchette a donnée pour la colonie française de Montréal, relativement à la *Bastide Rouge*, vient de mettre le sceau à sa réputation. Et, de même que Tipitche Vallerand de ses *Originaux et Détraqués* remporta la "torquette du diable dans un concours de sacres", il est parvenu à obtenir, sur le tréteau de foire où il se débat

depuis trente ans, la palme du plagiat à outrance et du mensonge à jet continu.

W. CHAPMAN.

(A suivre)

LA CONVERSION ET L'ÉVOLUTION DE L'ÉGLISE

(Des *Études Religieuses*).

(Suite)

Cette évolution, d'après M. Leroy-Beaulieu, avait été plusieurs fois sollicitée par des hommes d'origine et de tendances bien diverses. Saint Simon en 1825, Lamennais sous Grégoire XVI, Lacordaire, Montalembert aux premiers jours du règne de Pie IX, le juif Pereire en 1878, avaient tour à tour exhorté l'Eglise à faire alliance avec la démocratie. Un moment on put croire que Pie IX allait réaliser ce désir et prêcher la croisade pour toutes les libertés politiques et sociales. La République proclamée au centre de la catholicité, les tendances socialistes manifestement alliées avec les tendances révolutionnaires ne tardèrent pas à se détruire cette illusion généreuse du Pontife, et l'évolution sociale de la papauté se trouva, par là même, indéfiniment ajournée.

Dès lors, en effet, la démocratie n'apparut plus au Saint-Siège que comme une ennemie de sa royauté temporelle. Il fallait cependant maintenir à tout prix celle-ci, car on ne croyait pas à la possibilité de conserver l'indépendance spirituelle sans une souveraineté territoriale. Voilà donc un fossé infranchissable creusé par la question romaine entre la démocratie et la papauté. "Or, dit M. Leroy-Beaulieu, ce fossé a été, en partie, comblé par la ruine même de l'antique monarchie pontificale... La papauté, dépouillée par un roi, avec le concours des parlements et la connivence des chancelleries, devait être amenée à chercher les peuples pardessus les trônes et les gouvernements."

M. Leroy-Beaulieu se rencontre ici avec M. Desjardins. Lui aussi prétend voir dans la chute du pouvoir temporel un résultat auquel ne songeaient pas ceux qui forcèrent la brèche de la Porta Pia. Par le fait de cette spoliation, la papauté "est, en quelque façon, redevenue toute spirituelle". Désormais elle est plus libre de se montrer évangélique et de se rapprocher du peuple, des pauvres et des petits. La question ouvrière s'offrait, du reste, comme un terrain éminemment propre à une évolution qui, tout en paraissant favoriser les aspirations du siècle, ne devait pas annoncer une rupture avec les doctrines traditionnelles de l'Eglise. Puisque la Révolution, faite contre les principes catholiques, de l'aveu même de ses partisans, n'avait pas tenu ses promesses, ni donné au peuple le pain et le bonheur si souvent annoncés, la papauté pouvait donner la main au peuple et tourner le dos à la Révolution. C'est ce qui a été fait, et, du même coup, la démocratie a reçu les sourires de l'Eglise tandis que les principes de 89 en subissaient de nouveau les anathèmes.

En se dégageant de toute solidarité avec les trônes, l'Eglise dément le préjugé populaire qui faisait d'elle la protectrice des riches, et du clergé une sorte de police spirituelle, pour veiller, selon l'expression de M. Leroy-Beaulieu, "sur le coffre-fort des bourgeois, sur leur garde-manger, et permettre à leurs femmes ou à leurs filles de passer en sécurité les nuits à valser, et à leurs fils de souper en joyeuse compagnie dans les cabarets à la mode". La papauté n'entend pas se prêter plus longtemps à ce rôle de gendarme, comme disait Louis Veuillot. Au lieu de maudire les foules démocratiques et les tribus des travailleurs, elle prend en main leur cause et se déclare prête à soutenir leurs justes revendications.

Tout malentendu entre l'Eglise et le monde cesse par le fait de cette orientation nouvelle de la papauté. Loin d'être un danger pour l'ordre social, elle en sera la garantie la plus efficace, et le temps n'est peut-être pas éloigné où la puissance spirituelle, dégagée de toute entrave, paraîtra aux classes en lutte l'arbitre naturel de leurs différends. Cette magistrature, succédant à la royauté temporelle perdue, s'exercerait pour le bien de l'humanité et procurerait la pacification sociale, sans commotion ni secousse, par le seul assentiment de son autorité librement consentie et de l'Evangile sagement appliqué.

Tel est, d'après M. Leroy-Beaulieu, le résultat providentiel auquel doit aboutir l'évolution de la papauté vers la démocratie. Il y a là plus qu'un concours fortuit de circonstances, il y a une force irrésistible que l'Eglise n'a pas mise en jeu, mais dont elle va s'emparer, pour en prendre la direction morale, et résoudre avec elle cette question sociale qui fatigue en vain l'esprit des économistes, et que l'Etat, par une intervention tyrannique, ne réussit qu'à rendre plus aigue.

V

Après avoir entendu des laïques exposer à leur manière ce qu'ils appellent l'évolution de l'Eglise, il ne sera pas sans intérêt de voir ce que pensent de cette question des hommes auxquels le caractère et l'autorité dont ils sont revêtus confèrent un droit spécial de donner leur avis dans une question du domaine religieux. Un évêque américain, Mgr Ireland, comme nous l'avons déjà signalé, après s'être fait chez nous le porte-voix de la démocratie, a profité d'une occasion solennelle pour dire dans son pays ce qu'il pensait de l'Eglise en face de la société moderne. Nous l'avons entendu déclarer d'une manière absolue que "le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple, est celui sous lequel l'Eglise catholique respire l'air qui va le mieux à ses principes et à son cœur". Il nous avait appris comme quoi "le sourire de l'Eglise, que les empereurs et les rois réclamaient autrefois comme un droit exclusif, se retourne maintenant vers la forme la plus belle et la représentation la plus élevée des droits populaires, vers la République". Inutile de relever ici une comparaison que le Souverain Pontife n'a jamais faite entre la République et toute autre

forme de gouvernement, pour donner la préférence à un régime déterminé. Ce sont là des interprétations qui, loin de favoriser la grande cause de l'union catholique, telle que la veut justement Léon XIII, ne servent qu'à diviser ce qu'il faudrait unir, pour la lutte contre une législation hostile à tout l'ordre religieux.

L'évêque américain a développé sa pensée dans un discours prononcé à l'occasion du jubilé de S. E. le cardinal Gibbons. La thèse soutenue par Mgr Ireland n'a pas été sans provoquer une certaine émotion au pays de la liberté. On l'a trouvée hardie. Pour notre part, nous ne dirons pas qu'elle soit fautive, mais nous laisserons au lecteur le soin de décider si la part de vérité qu'elle contient n'est pas diminuée par l'exagération qui l'accompagne.

Il est assez de mode aujourd'hui de passer avec quelque dédain à côté des œuvres catholiques ou conservatrices qui datent d'hier. On n'a rien fait, dit-on, depuis longtemps, pour la défense intelligente de la religion. On n'a pas voulu, ou l'on n'a pas su, aller au peuple. Il est temps d'en finir avec une tactique reconnue fautive, et de chercher d'un autre côté les voies qui mènent à la pacification religieuse et sociale.

Mgr Ireland partage absolument cette manière de voir. Il le déclare avec une liberté tout américaine. L'éloge obligé du siècle présent, de ses aspirations, de ses progrès, de ses conquêtes, sert d'entrée en matière à l'éloquent évêque. A l'en croire, nous vivons " dans le plus grand siècle dont l'histoire fasse mention ". Une telle proposition serait peut-être discutable, au moins au point de vue religieux, mais il faut bien flatter celui qu'on prétend convertir, et surtout se montrer homme de son temps. " Aujourd'hui, assure l'orateur, la routine de l'ancien temps est fatale; aujourd'hui, l'ordinaire sent la décrépitude de la vieillesse; la crise demande du nouveau, de l'extraordinaire: il faut cela pour que l'Eglise catholique enregistre la plus grande de ses victoires dans le plus grand des siècles historiques (1). "

Il y a lutte, en effet, entre le siècle et l'Eglise, désaccord d'intérêts entre la religion et la société. A qui le faute? Un peu à tout le monde. L'évêque n'hésite pas à l'attribuer " au siècle et à l'Eglise, ou plutôt à ceux qui parlent au nom du siècle et au nom de l'Eglise ". Le siècle marche, exagérant son pouvoir, mais justement enorgueilli de ces succès matériels et intellectuels. Tout ce qui est ancien lui paraît suspect. " Il demande pourquoi son Eglise ne peut pas être neuve, aussi bien que sa chimie et sa mécanique; une Eglise qui porte sur son front la marque de dix-neuf siècles lui semble hors de date et hors de mise. " La réponse naturelle à cette exigence hautaine devrait être, semble-t-il, une fin de non recevoir. On ne voit pas en quoi l'Eglise, qui doit guérir un siècle malade d'orgueil et de matérialisme, a besoin de s'adapter aux caprices de cet infirme. Mgr Ireland lui en fait cependant un reproche. " L'Eglise, telle qu'elle nous apparaît, dit-il, dans les actes des hommes d'Eglise, mérite sa part de reproches. " Assurément, l'évêque distingue entre les éléments divins, qui sont en tout temps sous l'action infaillible de l'Esprit-Saint, et les éléments humains

toujours sujets à faillir; mais il généralise à tel point cette défaillance dans les pasteurs catholiques, qu'on se demande si ce qui doit être l'exception ne devient pas la règle. " Je ne crains pas d'affirmer, dit-il, que les hommes de l'Eglise, au cours du siècle qui touche à sa fin ont été trop lents à comprendre les besoins nouveaux de la société et à lui tendre une main amicale. " Ils ont donc à peu près tous fait fautive route. " Seuls les hommes tels que Lacordaire ont compris et proclamé les devoirs de l'époque. Mais ils furent abandonnés par leurs compagnons trop timides. Les réactionnaires les accusèrent de libéralisme dangereux, presque d'hérésie; et ils durent garder le silence. Le grand nombre n'aperçut que les vices du siècle, ignorant ou niant ses nobles tendances. Aux yeux de l'Eglise, le siècle devint le monde ténébreux contre lequel le Christ a mis en garde ses disciples. On considérait comme désespérée la tâche de le gagner à l'Evangile. On crut qu'il ne fallait rien moins qu'un miracle de premier ordre pour opérer cette conversion, et, en attendant ce miracle, les ministres du Christ se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver, dans les sacristies et les sanctuaires, où, entourés de quelques âmes choisies, ils pouvaient se préserver, eux et leurs amis, de la contagion universelle. "

Les conséquences de cette désertion et de cette retraite ne se firent pas attendre. Mgr Ireland les énumère, sans rien atténuer de ce qu'elles ont d'odieuse lâcheté. " Le siècle, dit-il, abandonné à lui-même et à des guides pernicieux, s'éloigna, chaque année de plus en plus de l'Eglise, parce que, délibérément, l'Eglise s'isolait. Irrité même par l'hostilité apparente de l'Eglise, il s'endurcit dans son sécularisme et apprit à mépriser et à haïr la religion. Ce déplorable état de chose existait plus grave dans certains pays que dans d'autres, mais nul n'en était exempt. L'Eglise avait baissé son drapeau, son drapeau victorieux. C'était une erreur et un malheur. "

(A suivre)

AU SENAT

Le correspondant d'Ottawa du *Moniteur*, de Lévis, qui n'est autre, croyons-nous, que M. le sénateur Landry, donne les renseignements suivants sur la manière dont le fameux divorce Dillon a été finalement voté par la chambre haute:

" Le bill de divorce demandé par Dillon, remis sur les ordres du jour du Sénat, a été finalement adopté par une voix de majorité. "

" Ce sont les catholiques qui, par leur incompréhensible abstention, ont amené ce résultat. "

" Le sénateur Landry a proposé le renvoi du bill au comité du divorce avec instruction au dit comité de permettre les questions auxquelles on avait antérieurement objecté. "

" Cette émotion qui, si elle eût été adoptée, tuait le projet de la loi, a été écartée, parce qu'il a plu à deux catholiques, les honorables Frank Smith et Millar, de voter contre son adoption. "

" M. Landry a alors proposé le renvoi du bill à six mois. Cette motion a été écartée par une majorité d'une voix. "

" Ont sorti de la salle du Sénat, au moment du vote, pour ne pas voter, les catholiques suivants: les honorables Frank Smith, Millar, Dever, Macdonald (du Cap Breton) et Guévremont. Le projet de loi eût été rejeté par une majorité de quatre voix, au lieu d'être

adopté par une majorité d'une voix, si ces cinq catholiques n'avaient pas craint de se prononcer contre le divorce, surtout contre le divorce entre catholiques. "

Nous ajouterons, à notre tour, que ces cinq sénateurs catholiques porteront une lourde responsabilité devant l'histoire. Car voilà le divorce formellement reconnu dans la province de Québec, malgré les lois de l'Eglise et malgré notre code civil conforme sur ce point à la doctrine catholique qui proclame l'indissolubilité du lien conjugal tant que la mort naturelle de l'un des conjoints ne l'a pas dissous. Ces cinq sénateurs catholiques par leur abstention ont créé un précédent qui peut avoir des conséquences désastreuses. S'il est impossible de faire déclarer l'acte du sénat illégal, *ultra vires*, voilà le divorce introduit dans la catholique province de Québec!

Sans doute, tant que le divorce ne pourra s'obtenir que par un *bill*, relativement peu de personnes y auront recours. Mais le mauvais principe est posé: l'Etat s'arroge le droit de proclamer le divorce entre les catholiques. C'est un véritable défi porté aux lois de l'Eglise; c'est le même esprit qui anime les législateurs des Etats-Unis, de la France et des autres pays où le divorce existe, esprit absolument sectaire.

Plus tard, ce même esprit s'appliquera à rendre l'obtention du divorce plus facile, moins dispendieuse. Alors nous n'aurons plus rien à envier, sous ce rapport, aux Etats-Unis et à la France.

C'est ainsi que le mal se fait toujours: par la faute des catholiques.

LES ELECTIONS D'ONTARIO

M. Mowat reste au pouvoir, cela ne fait pas de doute; mais il n'est pas facile de dire, tant que la nouvelle législature ne sera pas réunie, sur quelle majorité il pourra compter. La chambre ontarienne se compose de 94 membres. Sur ce nombre il y a 49 ou 50 libéraux carrément partisans du cabinet Mowat; 26 ou 28 conservateurs hostiles au cabinet et deux partisans de la P. P. A. Les autres élus sont des Patrons de l'Industrie, les uns avec des tendances libérales, les autres avec des tendances conservatrices. La majorité du cabinet sera donc plus ou moins incertaine, mais elle sera suffisante pour écarter M. Meredith du pouvoir. C'est l'essentiel.

A MARC SAUVALLE

Monsieur le paravent no 2,

Vous niez m'avoir félicité, au commencement d'avril, sur la publication de mon livre *Le Lauréat*, et vous dites ceci dans la *Patrie* de samedi dernier:

" Il est vrai que je connais Chapman depuis six ans, mais pour ma part, je n'aurais pas voulu lui rappeler la date de cette connaissance; le pauvre diable ne rencontrerait plus alors de pitié que chez un rare noyau de confères ayant encore la compassion de l'aider quelquefois à sortir de l'ornière. J'étais du nombre de ces sauveurs. Il habitait à St-Jean et venait de publier ses *Feuilles d'Erables*; j'eus la bonté d'écrire dans la *Patrie* quelques lignes bienveillantes dont il me sut gré dans une lettre triste au cour de laquelle il se plaignait de l'ingratitude des conservateurs qui ne consentaient même pas à publier ses accusés de réception adressés tout faits par lui à leurs journaux. "

" Il m'en remercie aujourd'hui à sa façon en essayant de me brouiller avec mon vieil ami Fréchette au moyen du plus faux des racontars. "

Vous mentez monsieur le paravent no 2.

Toutefois si vous montrez dans la *Patrie*, je ne dis pas cinq lignes bienveillantes, mais cinq lignes quelconques de vous ou de n'importe qui relativement à l'apparition de mes *Feuilles d'Erables*,

je m'engage à déclarer dans le journal même de M. Beaugrand que tout ce que j'ai dit à propos de vos félicitations sur la publication de mon *Lauréat* est faux et mensonger.

Si vous n'êtes pas un menteur, vous avez là, n'est-ce pas? une belle occasion de me confondre et de vous justifier vis-à-vis de votre ami M. Fréchette.

Je vais vous attendre en relisant la *Bastide Rouge* d'Elie Berthet, dont la *Vérité* parle cette semaine.

Votre, etc,
W. CHAPMAN.

Conférence Intercoloniale

Il s'est tenu récemment à Ottawa ce que l'on appelle une conférence intercoloniale. Des délégués des principales colonies britanniques se sont réunis et ont discuté des questions se rapportant aux relations commerciales entre le Canada et les colonies australiennes, la pose d'un câble transpacifique, etc. Impossible de dire s'il résultera quelque chose de pratique de cette réunion. Voici, d'après la *Minerve*, les noms des délégués.

Le gouvernement impérial est représenté à ce congrès par le comte de Jersey; le Canada par sir John Thompson, sir Adolphe Caron, les honorables MM. Mackenzie Bowell et George E. Foster et M. Sandford Fleming; les Nouvelles-Galles du Sud, par l'honorable F. B. Sutor, vice-président du Conseil exécutif de cette colonie; la colonie de Victoria, par sir Henry Wrixon, procureur-général, l'honorable Simon Fraser et l'honorable N. Fitzgerald; le Queensland, par l'honorable William Forrest et l'honorable A. J. Thynne, ministre de la justice; l'Australie-Sud par l'honorable Thomas Playford; la Nouvelle-Zélande, par M. Alfred Lee Smith; la colonie du Cap, par sir Henry de Villiers, juge en chef, et sir Charles Mills, agent général à Londres; le Natal, par l'honorable J. H. Hofmeyr et la Tasmanie par M. E. N. C. Braddon, agent général, à Londres.

Saint-Louis vs le P. Lacasse

Le R. P. Lacasse, et MM. Cadioux et Derome ont réussi, par leur avocat, M. Gustave Lamothe, à faire retabli leurs défenses telles qu'elles étaient originaires. Le jugement du juge Davidson, retranchant une partie des moyens de défense a été cassé par la cour d'appel. Quatre juges, savoir sir A. Lacoste, et MM. Baby, Bossé et Blanchet se sont prononcés en faveur de la défense. M. le juge Hall seul a soutenu les prétentions du demandeur Saint-Louis.

LA POSTURE DE M. FRECHETTE

M. Fréchette, n'y pouvant plus tenir, a tenté d'expliquer son affaire de la *Bastide Rouge*. Il aurait bien mieux fait de continuer à garder le silence. Dans son article de cette semaine, M. Chapman l'écrase, littéralement.

M. Fréchette affirme qu'il n'a été question de dramatiser la *Bastide Rouge* que deux semaines seulement avant la première représentation de *Papineau*. M. Chapman lui prouve, par le propre journal de M. Fréchette, que le *Retour de l'Exilé* a été sur le métier pendant deux mois, au moins!

M. Fréchette affirme qu'il fut convenu qu'il dramatiserait la *Bastide Rouge*. M. Chapman établit, d'une façon absolument péremptoire, que M. Fréchette a laissé le public sous l'impression, pendant deux

(1) Cf. *les questions actuelles*, t. XXI, p. 196.

longs mois, qu'il était le seul et véritable auteur du *Retour de l'Exilé*. Pendant deux longs mois il a passé pour le créateur d'un drame qu'il avait composé à coups de ciseaux. Dans son propre journal, la *Patrie*, il se laissait décerner ce titre auquel il n'avait aucun droit, si toutefois il ne se le décernait pas lui-même. Il n'a parlé de *collaboration* que lorsque la mèche a été éteinte.

Au lieu de répondre à ce terrible réquisitoire, M. Fréchette attaquera encore quelque prêtre !

PLUS D'ANNONCES !

Cette semaine nous réalisons enfin notre désir de publier la *Vérité* sans annonces.

La *Vérité* est le seul journal du pays, peut-être du monde entier, qui se publie dans de telles conditions.

La *Croix*, de Paris, avait, dans les commencements, adopté ce système rigoureusement ; elle a dû y renoncer, il y a quelques années.

Pour nous, nous ne retournerons plus aux annonces et aux réclames pour faire vivre la *Vérité*. Elle vivra par les seuls abonnements ou elle ne vivra pas du tout.

Le sort de notre journal est entre les mains de ses lecteurs. Les gouvernements, les institutions financières, les compagnies de chemin de fer, les industriels, les commerçants, tous ceux enfin qui ont besoin de *réclames*, sous une forme ou sous une autre, n'ont plus désormais aucune prise quelconque sur la *Vérité*.

A l'avenir, depuis la première ligne de notre journal jusqu'à la dernière, on ne trouvera pas un mot qui ait notre intérêt matériel pour objet ; tout sera pour le renseignement ou l'amusement de nos lecteurs. Personne ne pourra se servir de nos colonnes, moyennant finance.

Une autre feuille s'intitule "le seul journal indépendant du Canada" ; la *Vérité* se contente d'être indépendante, absolument indépendante, même des annonceurs.

C'est notre manière à nous d'envisager l'indépendance de la presse. Nous ne blâmons pas ceux qui ont recours aux réclames payantes pour soutenir leur œuvre ; mais nous sommes parfaitement décidé de ne pas soutenir la *Vérité* ainsi. Le jour où elle ne pourra plus paraître comme elle paraît cette semaine, elle passera de vie à trépas, voilà tout.

FAUSSETÉ ET NAIVETÉ

Au cours d'un long article contre Léon Taxil—le deuxième—M. Fréchette publie ce qui suit dans le *Patrie* de samedi dernier.

"Écoutez bien, monsieur Tardivel, ce qu'écrivait dans son pamphlet intitulé *Plus de cafards* (page 99) l'intéressant correspondant à qui vous avouez avoir écrit pour demander si un de vos compatriotes—que vous savez respectable—appartient réellement aux sectes infernales à l'existence desquelles vous avez la naïveté de croire !"

"L'intéressant correspondant" c'est Taxil. Eh bien ! en affirmant que M. Tardivel avoue avoir écrit à Taxil, M. Fréchette affirme, de propos délibéré, une chose qu'il sait être fautive. M. Tardivel a déclaré avoir écrit au "directeur de la *Revue mensuelle*" au sujet d'une affaire qui a l'air de préoccuper singulièrement M. Fréchette. Et le collaborateur d'Elie Berthet sait fort bien que Taxil n'est pas le directeur de la *Revue*.

M. Tardivel a, en effet, la naïveté de croire, avec l'Eglise, à l'existence de la franc-maçonnerie que Léon XIII a dénoncée comme une "secte infernale", longtemps avant le Dr Bataille !

OPINION DE NOS LECTEURS

Québec, 2 juillet, 1894.

M. J. P. Tardivel,
Rédacteur-Propriétaire
du journal la *Vérité*,
Monsieur,

Malgré l'exigüité bien connue de mes moyens, je me hâte d'enregistrer pécunièrement mon protêt contre la sentence qui vient de vous frapper. Elle ne me surprend pas, cependant, tant la perception de la justice et du sens commun est oblitérée parmi nous. Et ceux qui travaillent hardiment à entraver cette décadence, sont des trouble-fêtes trop gênants pour que l'on n'aspire pas à leur suppression. Il faut donc que les vaillants sachent faire des sacrifices pour soutenir leurs frères qui combattent au premier rang. C'est pourquoi je me fais un impérieux devoir d'apporter mon faible contingent d'appui moral et matériel dont vous devez avoir besoin en ce moment.

Quant au moral, je vous répéterai ce que vous écrivait naguère un prince de l'Eglise : "Macte animo !"

Quant au secours matériel, que n'ai-je les ressources suffisantes pour démontrer combien je prise l'existence de votre journal ? Cependant, si tous vos amis font autant que moi, en proportion de leurs moyens, vous pourrez vous moquer des tracasseries inspirées par la haine de tout ce qui gêne nos lâcheurs des grands intérêts religieux et nationaux, au profit de *l'auri sacra fames*.

Veillez donc accepter mon humble souscription (\$2.00), et me croire,

Votre tout dévoué, etc,
J.-B. PLAMONDON, Ptre.

A travers la presse canadienne

Les petits mensonges du *Monde*. Nous lisons dans cette feuille, à la date du 29 juin :

"Parlez-nous des journaux à spécialité catholique pour écouter avec respect nos évêques. Mgr Bégin enjoint à la *Vérité* de ne pas publier certains documents ; cette sainte gazette obéit à regret."

Or, nous l'avons déclaré, Mgr Bégin ne nous a donné aucune injonction quelconque. Nous n'avons reçu de sa part que l'expression d'un simple désir !

Le *Monde* et d'autres journaux de son école espèrent tuer la *Vérité* à force de mensonges. Ils mentent systématiquement sur notre compte. Il en reste sans doute quelque chose ; car la recette a été jugée bonne par un maître dans l'art de mentir.

A propos de l'esprit de parti, la *Croix*, de Montréal, fait les judicieuses observations que voici dans son numéro du 29 juin :

"Nous lisons dans la *Minerve* :
"La *Patrie* se réjouit bêtement de ce que deux des candidats canadiens-français pour la législature d'Ontario ont été battus. Elle nous donne ainsi la mesure de son patriotisme. Le parti "avant tout."

"Hélas ! ce malheureux esprit de parti fait des ravages ailleurs que dans les colonnes de la *Patrie*. Ceux qui ont bataillé en faveur de nos pires ennemis au point de vue religieux et national, en savent quelque chose.

"Mais, telle est la vie, actuellement. On entre dans un parti pour se faire une position, puis on défend ce parti envers et contre tous, pour conserver cette posi-

tion acquise parfois au prix des plus lamentables concessions. La "politique payante" est à l'ordre du jour et, pour beaucoup d'écrivains et d'orateurs, la patrie c'est leur bourse et le devoir, la satisfaction de leur ambition. A force de marcher dans cette voie, on finit par signaler dans l'œil du prochain la paille la plus imperceptible et l'on n'a pas l'air de se douter que l'on a soi-même dans l'œil une poutre de dimensions colossales."

Les idées de la *Patrie*. Après avoir reproduit ces paroles de la *Vérité* commentant la mort violente du président Carnot : "Tous les catholiques éprouveront une grande douleur en apprenant que ce malheureux chef d'Etat a paru devant le Souverain Juge avec si peu de préparation", l'organe du *catholique* Sauvaille s'écrie :

"Quelle grandeur d'âme, hein !
"Voilà donc ce qu'ils trouvent à regretter dans la perte de ce grand citoyen.
"Pauvres gens !"

En effet, à quoi sert-il d'avoir été "grand citoyen", si l'on vient à perdre son âme ? C'est la pensée que ce pauvre M. Carnot est passé de vie à trépas avec si peu de préparation qui est le principal sujet de regret des catholiques qui ne sont pas obligés de s'adresser aux tribunaux pour avoir des certificats de catholicité.

PETITES NOTES

— M. Casimir Périer a été élu président de la République française par le congrès national (sénat et chambre des députés réunis) siégeant à Versailles.

— La dynamite est rendue à Montréal. Une bombe a fait explosion dans les ateliers du *Witness*, ces jours derniers. Les dégâts sont relativement peu considérables, environ \$200.

— M. le juge Tellier a rendu jugement, ces jours-ci, dans la cause intentée contre Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, pour faire annuler le décret canonique au sujet de l'église succursale de Pike River, et réclamant \$20,000 de dommages-intérêts. Le président du tribunal a débouté les demandeurs de leurs prétentions pour la raison que l'évêque, ayant agi dans les limites de ses attributions, le juge laïque n'a pas à interpréter le droit canonique et à décider si l'évêque a bien ou mal agi. L'ordonnance qu'on attaque n'érige pas une nouvelle paroisse mais crée seulement une succursale ; elle n'ordonne pas d'ériger un nouveau temple, mais prie les fidèles de le faire. Il ne saurait être question de droits civils lésés. On le sait MM. Mercier, Gouin et Lemieux étaient les avocats de la poursuite ; MM. Lussier et Gendron occupaient pour Mgr Moreau.

— Nouvelle preuve que ses écoles soi-disant *nationales* du Manitoba ne sont que des institutions sectaires de la pire espèce. Nous voyons par le *Weekly Nor'Wester* de Winnipeg, en date du 14 juin, qu'à la récente réunion de la Grande Loge du Manitoba tenue à Banff, le 13, il a été officiellement constaté qu'en août dernier la Grande Loge a posé maçonniquement la première pierre de l'école *publique* de Melita ! On s'en souvient, la même chose s'est produite à Virden il y a deux ou trois ans. Et c'est pour le soutien de telles écoles que les catholiques de là-bas sont taxés !

— Les obsèques de Mgr Taché ont eu lieu à la cathédrale de Saint-Boniface, mercredi de la semaine dernière, au milieu d'un grand concours d'évêques, de prêtres et de fidèles. C'est S. G. Mgr Lafleche, évêque des Trois-Rivières, autrefois le compagnon de Mgr Taché dans ses courses apostoliques, qui a prononcé l'oraison funèbre.

— On annonce la mort du cardinal Dunajewski, évêque de Cracovie.

— Nos remerciements à notre confrère du *Courrier du Canada* pour l'expression de ses sympathies à l'occasion du jugement rendu contre nous par M. le juge Jetté.

— Le *Monde* nous apprend que M. Marc Sauvalle se propose de poursuivre notre confrère M. Chapais pour les observations qu'il a faites dans le *Courrier du Canada*, de samedi dernier, à propos du jugement de M. le juge Jetté. Marc y prend goût, évidemment ; seulement, il finira par "casser sa pipe", c'est certain.

Le brevet de seize ans

A ce propos, on nous écrit :

"Quant à la demande que les couvents ont certainement (?) faite d'accorder des diplômes aux jeunes filles de seize ans, n'y aurait-on pas fait suffisamment droit en admettant à l'examen les jeunes filles de seize ans auxquelles on aurait accordé un certificat de capacité en attendant l'âge requis par la loi ? Celles qui auraient désiré entrer au noviciat auraient pu le faire, en attendant leur brevet de capacité régulier. Les autres auraient pu enseigner comme assistantes seulement, en attendant l'âge de 18 ans ? De cette manière tout aurait pu s'arranger pour le mieux."

CHATIMENT EXEMPLAIRE

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Cambrai :

Nos lecteurs se souviennent du sacrilège commis dans la nuit du dimanche de Pâques au cimetière de Wasquehal.

Le crucifix avait été arraché de la croix, les pieds brisés, et une statue de la Très Sainte Vierge avait été mutilée à la tête et aux bras.

Un nommé Em. Dedunslayer avait été arrêté, puis relâché.

Dimanche on relevait sur les rails du chemin de fer de Lille à Roubaix, au passage du Chemin rouge, à Wesquehal, le cadavre d'un homme de 20 ans. Il avait les deux pieds fracturés, des blessures aux bras et à la figure ; il n'en avait sur aucune autre partie du corps, c'était Em. Dedunslayer qui, fuyant la police qui le poursuivait pour vol, s'était précipité sur les rails au moment du passage du train. "Les blessures reçues par Dedunslayer, dit un journal de notre ville, ressemblent à s'y méprendre aux mutilations faites aux statues de Jésus-Christ et la Sainte Vierge pendant la nuit du 24 mars dernier."

Les vengeances divines ne sont pas toujours aussi éclatantes ; leur trop grande fréquence nuirait au libre arbitre de l'homme... Mais, de temps en temps, ici ou là, il frappe pour avertir ceux qui roulent en leur esprit de sinistres projets et pour réveiller la foi des populations.

Mgr Lafleche et la question scolaire

D'après le *Manitoba*, Mgr Lafleche, dans son oraison funèbre de Mgr Taché, s'est exprimé comme suit sur la question scolaire :

"Je dis que les lois scolaires manitoïennes sont une violation du droit naturel, du droit chrétien et de la constitution du Dominion."

Et il aurait ajouté que cette persécution n'a pas pour cause une antipathie de race ou de religion, mais bien cet "esprit d'infidélité qui souffle sur le monde entier et qui tend à chasser Dieu de toutes les sociétés humaines."

M. l'abbé François-Angustin Lemay, Curé de Saint-Marc, décédé le 23, et M. l'abbé Nazaire Hardy, ancien Curé, décédé le 24 du courant étaient membres de la société d'une messe (section provinciale). Les membres de la section diocésaine de Saint-Hyacinthe leur doivent également une messe.

P. Z. DECELLES, Ptre.
Secrétaire.

Evêché de Saint-Hyacinthe
28 juin 1894.

LE MYSTÈRE

— DU —

VIEUX CHATEAU

CHAPITRE PREMIER

LA PRINCESSE LILI

Elle n'était pas princesse, mais on l'appelait ainsi parce que ses petits pieds effleuraient à peine les pâquerettes, et que ses mains avaient des finesses à faire rêver les roses qu'elle aimait à cueillir. Son joli visage régulier, sous de mates pâleurs, qu'un frais sourire teintait parfois de carmin, semblait garder l'empreinte des grandes ombres des tourelles du vieux manoir de ses pères. Ses parents M. et Mme de Boilerfeuil l'avaient élevée comme une plante frêle et charmante pour laquelle on tremble sans cesse.

Fille unique, Alice appelait les fleurs ses sœurs ; et les oiseaux, les papillons ses amis. Enfant elle ravissait tous ceux qui la contemplaient sans qu'elle s'en rendit compte. Fillette, elle émouvait par ses gentillesses spontanées toute faite de grâce et de bonté de cœur.

Son père était un admirateur et un fidèle de Napoléon Ier, qui, alors, songeait tristement aux glorieuses phases de son règne ; éloigné des hommes par un pouvoir supérieur au sien, lui qui avait longtemps cru n'en jamais rencontrer, isolé et perdu pour le monde dans les solitudes de l'île Sainte-Hélène, il avait plus pour domaine de sa pensée que les immensités de la mer ; et les flots qui se mourraient à ses pieds lui disaient la seule véritable puissance ici-bas comme au ciel ; celle de Dieu !

Mais si M. de Boilerfeuil était bonapartiste, il n'en avait pas été de même de son père, gentil homme attaché à la cause des Bourbons et qui, en plus, se compromit dans un complot visant à renverser Bonaparte pour mettre Louis XVIII à sa place. Pour ce fait, il fut condamné à mort, quoique en fuite.

A ce moment, le vicomte Jean de Boilerfeuil fit savoir au premier consul que son père venait d'être trouvé mort dans une forêt peu éloignée de Boilerfeuil, ce à quoi Bonaparte ne répondit qu'en faisant faire une enquête qui prouva la véracité du fils du comte, et, en plus, fit apprécier à l'aigle naissant, qu'il avait un zélé partisan au lieu d'un ennemi en la personne de Jean de Boilerfeuil, jeune officier de valeur, déjà, par ses états de service.

Depuis ce jour, la paix de Boilerfeuil ne fut plus troublée. Le jeune héritier passait sa vie à suivre son idole dans sa brillante carrière. L'on eût dit qu'il avait une étoile pour le sauvegarder, car il revenait sain et sauf dans son vieux château, après chaque campagne. Cette existence avait tant de charme à ses yeux, qu'il ne songeait pas à se marier, quand, cependant, vers 1819, il connut une jeune Polonaise et il l'épousa. La jeune fille l'aimait pour sa valeur et sa gloire amassées au sein d'innombrables dangers. Elle eût donné sa vie pour lui, et elle la lui consacra tout entière. Charmante sans cesse, attentive à ses moindres désirs, et

surtout bonne et aimante, quand l'heure de l'épreuve sonna, cruelle et décevante, en ce sens que son astre palissait de plus en plus.

Dieu seul peut faire le miracle de permettre au malheureux d'aimer sa douleur, c'est ce qu'il fit en envoyant un ange de consolation à Jean de Boilerfeuil dans sa retraite qu'il voulait absolue, avec sa femme et quelques vieux domestiques dévoués.

Où, une ravissante petite fille vint éclairer le foyer que les cendres du passé menaçaient d'envahir. Espoir caressé sans foi profonde. Et Dieu prouva qu'il était de plus grandes joies encore que des lauriers recueillis sur les champs de bataille, et de dévouement plus profond que celui porté à un souverain.

Jean de Boilerfeuil rayonna de bonheur en élevant le cher trésor dans ses bras, et il pria pour remercier le ciel. Le vieux soldat, l'officier au front bronzé, à la poitrine glorieusement décorée, oublia ses souffrances pour s'ouvrir aux ivresses de la paternité.

La fille du vicomte reçut le nom de sa mère : Alice. Et plus tard, les domestiques l'appelèrent la princesse Lili pour les raisons signalés plus haut.

Lili menait une vie à part. Aussi, de l'enfant, elle n'avait que l'apparence. Elevée, entourée de gens âgés, elle pensait et agissait comme eux, et ne savait d'autre jeu que de courir après les demoiselles aux ailes de saphir et de topaze, ou de converser avec les hirondelles qui gazouillaient ensemble sur le rebord des gouttières. Elle observait leurs allées et venues et je ne sais comment elle s'y prenait mais elle savait le nombre des petits contenus dans chaque nid suspendu aux corniches. Elle se disait qu'elle aussi saurait se construire une semblable maison, si elle était hirondelle, et que certes, si elles avaient eu une âme, elle eût voulu partager leur sort, tant elles les trouvaient gentilles et enviables avec leur jolie gorge immaculée et leur manteau de jais brillant à l'instar du grand lac, quand un rayon de lune l'éclairait.

Lili était heureuse de vivre, parce que du monde, elle ne connaissait que des êtres qui l'affectionnaient. Et les mille choses qui sont néant pour d'autres faisaient le charme et la poésie de son existence.

Sa mère l'instruisait, car, en véritable Slave qu'elle était, elle possédait une solide et brillante éducation qui lui permettait de conduire de front l'intelligence et l'âme de son enfant. Elle apprenait aussi les arts d'agrément. Et Lili, à quatorze ans, était déjà bonne musicienne.

Son père restait en extase tant que durait la musique de l'enfant et ne quittait sa place que lorsqu'elle même l'avait quitté. A peine le dernier accord s'était-il envolé qu'elle se trouvait dans ses bras. Il l'enveloppait doucement d'une étreinte pleine de tendresse, et il se laissait entraîner dans le parc, où elle allait lui montrer la fleur fermée la veille, ouverte ce jour-là.

— Faut-il la cueillir, disait-elle ou la laisser sur sa tige. Mais non, je la cueille, car elle se flétrirait quand même sans avoir paré celle pour qui elle est née.

Et elle coupait la branche destinée à l'une de ces chères affections : la Madone ou sa mère.

II

LE CHANT DE LA SOURCE

La princesse Lili allait avoir quinze ans, et son front se parait de la candeur de cet âge charmant. Quinze ans ! Elle-même ne pouvait y croire. Il lui semblait être au lendemain de ses dix ans. Cependant son âme s'ouvrait à de nouveaux horizons.

Lorsqu'elle s'en allait seule par les chemins sablés de crystal et d'or, dont les paillettes criaient sous son pas de jeune fée, elle se surprenait à avoir d'étranges pensées qu'elle n'avait pas autrefois. Ainsi, par exemple, le vieux château et ses tours imposantes, semi-tapisées d'un lierre séculaire, la faisaient frissonner, elle qui, petite enfant, s'amusait à soulever les sombres massifs de verdure pour regarder curieusement les lézards apeurés.

Lili se demandait encore pourquoi les fenêtres de l'aile Nord étaient candamnées, du côté de la cour d'honneur, tandis que de l'autre un grand mur évidemment construit plus récemment que le château, entourait un jardin invisible où ses amis les hirondelles pouvaient seules voir ce qui se passait.

Elle tenta un jour de questionner adroitement sa mère qui lui répondit en se troublant un peu :

— Ce n'est rien, enfant, cela date de la Révolution. Pour pénétrer dans ce bâtiment, il faudrait faire des travaux de démolition, et ton père ne le veut pas ; d'autant plus qu'il ne peut y avoir ni êtres ni choses dans ces murs qui doivent suinter l'humidité et la moisissure. Puisqu'il n'y a rien de précieux et que ton père le sait, ce serait folie de faire des dépenses inutiles.

— Ce serait plus joli de ne pas voir des fenêtres murées dans la cour, et l'on pourrait faire un beau parterre de l'autre côté, une fois le mur abattu.

— Crois-moi, chérie, ne parle pas ainsi à ton père, tu le contrarierais.

Alice se tut. Un désir des siens était un ordre pour elle.

En revanche, son imagination prit un nouvel essor. Elle ne fit plus de questions, mais elle prit de plus en plus l'habitude de se diriger du côté de l'aile mystérieuse. Elle se reportait à l'ère de malheur, et pensait voir de pauvres proscrits fuyant la mort suspendue au dessus de leurs têtes, et venant s'ensevelir vivants dans cette tombe murée derrière eux. Morts au monde, à l'affection et à ce qui fait la vie, qui donc aurait pu parvenir à eux ? Ses yeux s'emplissaient de larmes et sa jeune âme s'indignait contre les misérables qui avaient poussé leurs semblables à de telles extrémités. Elle se construisait une histoire, peut être vraie, peut être fautive, dont les héros lui apparaissaient pâles et touchants d'infortune. Elle eût donné beaucoup pour pénétrer dans l'intéressante retraite, et elle se plaisait à s'asseoir, durant de longues heures, sur un rocher qui tapissaient le lierre, les pervenches et la mousse. A ses pieds coulait un petit ruisseau dont l'eau trans-

parente reflétait les tiges de myosotis plus bleus que le ciel. Son doux murmure ressemblait à une voix lointaine qui ne peut plus que se plaindre, et elle l'écoutait comme elle eût écouté les confidences des pauvres persécutés. Elle s'habitua à ce langage, ainsi que l'on s'habitue à une mélodie favorite, d'autant plus aimée qu'elle est suave et triste.

Un jour, elle tressaillit et crut que le murmure se transformait en une véritable mélodie aux paroles profondément douloureuses. C'était un chant triste et confus semblable aux derniers accents d'un vieillard :

« Je me meurs, disait-il et mes yeux s'éteindront sans avoir revu librement le ciel. Je suis prisonnier. Ils m'ont enseveli avant que mon heure eût sonné. »

Lili se pencha pour mieux entendre, mais le lent murmure d'agonie s'éteignit et seul, le chant de la source continua de susurrer.

L'enfant repoussa d'un geste fou ses cheveux égarés sur son front livide. Elle avait peur, elle tremblait et ne pouvait se lever pour prendre la fuite. Du reste, elle ne le voulait pas. Ces accents avaient fait vibrer son cœur. Elle écouta longtemps et n'entendit plus rien. Il fallut la voix de son père pour l'arracher au charme mystérieux et effrayant. Elle se leva en sursaut pour rejoindre celui qui l'appelait, et, tout en courant, elle se fit une loi de ne rien dire de ce qui venait de se passer. Bien plus forte encore était cette résolution, qu'elle se disait avoir été victime d'une hallucination.

— Qu'as-tu fait là si longtemps ? lui demanda son père, plus sérieux que d'habitude.....

— J'écoutais la source et regardais les ne m'oubliez-pas, dit-elle en souriant.

— Dans ce cas, s'il y a des fleurs en cet endroit, je ne suis plus étonné, reprit le père tranquillement.

Pour la première fois de sa vie, la princesse Lili usa de ruse, car jamais elle ne fut aussi gaie que le soir de ce jour.

III

PREMIÈRE VEILLE

Alice continua ses promenades quotidiennes. Mais la grande attraction pour elle fut le lieu enchanté de la source. Elle eût voulu y rester chaque jour des heures entières, et elle ne le pouvait à cause de l'incessante sollicitude des siens, qui, dès qu'elle disparaissait plus longtemps que de coutume, couraient à sa recherche.

Cependant, comme une obsession plus puissante que sa volonté, lorsque Alice ne pouvait porter ses pas vers le rocher séculaire, sa pensée y volait en dépit d'elle-même.

Le chant douloureux psalmodié dans un rythme tremblant et saccadé résonnait sans cesse à son oreille. Elle en retenait l'air et les paroles comme le marbre garde à jamais l'inscription que le temps ne peut effacer. Plus elle voulait croire à un songe qui passe, plus la voix de la vérité lui disait qu'elle s'abusait en vain.

(A suivre)